

Regard des médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux

Benoit Le Franc

▶ To cite this version:

Benoit Le Franc. Regard des médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux. Sciences du Vivant [q-bio]. 2016. dumas-01754075

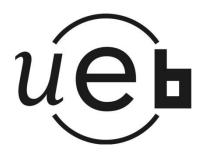
HAL Id: dumas-01754075 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01754075v1

Submitted on 6 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° d'ordre: ANNÉE 2016





THÈSE D'EXERCICE / UNIVERSITÉ DE RENNES 1 FACULTÉ DE MÉDECINE

Sous le sceau de l'Université Européenne de Bretagne

THÈSE EN VUE DU DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

présentée par **Benoit Le Franc** né le 19 janvier 1988 à Lorient

Regard des médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux. Thèse soutenue à Rennes le 20 juin 2016.

Devant le jury composé de :

Emmanuel OGER

Professeur – CHU de Rennes – Président

Sandrine HUGÉ

Professeur – Département de médecine générale Rennes – Juge

Marie-Clémence VERDIER

Maître de conférences des universités – CHU de Rennes – Juge

Renaud BOUVET

Docteur - CHU de Rennes - Juge

Elisabeth POLARD

Docteur – CHU de Rennes – Directrice de thèse

Faculté de Médecine Université de Rennes 1 : liste des PU-PH

ANNE-GALIBERT Marie Dominique Biochimie et biologie moléculaire

BELAUD-ROTUREAU Marc- Histologie ; embryologie et cytogénétique

Antoine

BELLISSANT Eric Pharmacologie fondamentale; pharmacologie clinique;

addictologie

BELLOU Abdelouahab Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie BELOEIL Hélène Anesthésiologie-réanimation; médecine d'urgence

BENDAVID Claude Biochimie et biologie moléculaire

BENSALAH Karim Urologie
BEUCHEE Alain Pédiatrie

BONAN Isabelle Médecine physique et de réadaptation

BONNET Fabrice Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie

médicale

BOUDJEMA Karim Chirurgie générale

BOUGET Jacques Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie

BOURGUET Patrick Biophysique et médecine nucléaire

Professeur des Universités en

surnombre

BRASSIER Gilles Neurochirurgie

BRETAGNE Jean-François Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie BRISSOT Pierre Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie

Professeur des Universités en

surnombre

CARRE François Physiologie
CATROS Véronique Biologie cellulaire
CHALES Gérard Rhumatologie

Professeur des Universités émérite

CORBINEAU Hervé Chirurgie thoracique et cardiovasculaire

CUGGIA Marc Biostatistiques, informatique médicale et technologies de

communication

DARNAULT Pierre Anatomie
DAUBERT Jean-Claude Cardiologie

Professeur des Universités émérite

DAVID Véronique Biochimie et biologie moléculaire DAYAN Jacques Pédopsychiatrie ; addictologie

Professeur des Universités associé

DE CREVOISIER Renaud Cancérologie ; radiothérapie

DECAUX Olivier Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ;

addictologie

DELAVAL Philippe Pneumologie ; addictologie DESRUES Benoît Pneumologie ; addictologie

DEUGNIER Yves Gastroentérologie; hépatologie ; addictologie

Professeur des Universités en

surnombre

DONAL Erwan Cardiologie

DRAPIER Dominique Psychiatrie d'adultes ; addictologie

DUPUY Alain Dermato-vénéréologie

ECOFFEY Claude Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence

EDAN Gilles Neurologie

FERRE Jean Christophe Radiologie et imagerie Médecine

FEST Thierry Hématologie ; transfusion

FLECHER Erwan Chirurgie thoracique et cardiovasculaire

FREMOND Benjamin Chirurgie infantile

GANDEMER Virginie Pédiatrie

GANDON Yves Radiologie et imagerie Médecine

GANGNEUX Jean-Pierre Parasitologie et mycologie

GARIN Etienne Biophysique et médecine nucléaire GAUVRIT Jean-Yves Radiologie et imagerie Médecine

GODEY Benoit Oto-rhino-laryngologie

GUGGENBUHL Pascal Rhumatologie

GUIGUEN Claude Parasitologie et mycologie

Professeur des Universités émérite

GUILLÉ François Urologie

GUYADER Dominique Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie

HOUOT Roch Hématologie ; transfusion

HUGÉ Sandrine Médecine générale

Professeur des Universités associé

HUSSON Jean-Louis

Professeur des Universités en

surnombre

JEGO Patrick Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ;

Chirurgie orthopédique et traumatologique

addictologie

JEGOUX Franck Oto-rhino-laryngologie

JOUNEAU Stéphane Pneumologie ; addictologie

KAYAL Samer Bactériologie-virologie; hygiène hospitalière

KERBRAT Pierre Cancérologie ; radiothérapie LAMY DE LA CHAPELLE Thierry Hématologie ; transfusion

LAVIOLLE Bruno Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ;

addictologie

LAVOUE Vincent Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale

LE BRETON Hervé Cardiologie

LE GUEUT Maryannick Médecine légale et droit de la santé
LE TULZO Yves Réanimation ; médecine d'urgence

LECLERCQ Christophe Cardiologie

LEGUERRIER Alain Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
LEJEUNE Florence Biophysique et médecine nucléaire

LEVEQUE Jean Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale LIEVRE Astrid Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie

MABO Philippe Cardiologie

MALLEDANT Yannick Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence

MEUNIER Bernard Chirurgie digestive

MICHELET Christian Maladies infectieuses ; maladies tropicales MOIRAND Romain Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie

MORANDI Xavier Anatomie

MORTEMOUSQUE Bruno Ophtalmologie

MOSSER Jean Biochimie et biologie moléculaire

MOULINOUX Jacques Biologie cellulaire

MOURIAUX Frédéric Ophtalmologie ODENT Sylvie Génétique

OGER Emmanuel Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ;

addictologie

PERDRIGER Aleth Rhumatologie
PLADYS Patrick Pédiatrie

POULAIN Patrice Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale

RAVEL Célia Histologie ; embryologie et cytogénétique

RIFFAUD Laurent Neurochirurgie

RIOUX-LECLERCQ Nathalie Anatomie et cytologie pathologiques

ROBERT-GANGNEUX Florence Parasitologie et mycologie

SAINT-JALMES Hervé Biophysique et médecine nucléaire

SEGUIN Philippe Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence

SEMANA Gilbert Immunologie

SIPROUDHIS Laurent Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie

SOMME Dominique Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ;

addictologie

SULPICE Laurent Chirurgie générale TARTE Karin Immunologie

TATTEVIN Pierre Maladies infectieuses ; maladies tropicales

THIBAULT Ronan Nutrition

THIBAULT Vincent Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière THOMAZEAU Hervé Chirurgie orthopédique et traumatologique

TORDJMAN Sylvie Pédopsychiatrie ; addictologie VERGER Christian Médecine et santé au travail

Professeur des Universités émérite

VERHOYE Jean-Philippe Chirurgie thoracique et cardiovasculaire

VERIN Marc Neurologie

VIEL Jean-François Épidémiologie, économie de la santé et prévention

VIGNEAU Cécile Néphrologie
VIOLAS Philippe Chirurgie infantile

WATIER Eric Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie

WODEY Eric Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence

Faculté de Médecine Université de Rennes 1 : liste des MCU-PH

AME-THOMAS Patricia Immunologie

AMIOT Laurence Hématologie ; transfusion

BARDOU-JACQUET Édouard Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie

BEGUE Jean-Marc Physiologie

BOUSSEMART Lise Dermato-vénéréologie CABILLIC Florian Biologie cellulaire

CAUBET Alain Médecine et santé au travail

DAMERON Olivier Informatique

DE TAYRAC Marie Biochimie et biologie moléculaire

DEGEILH Brigitte Parasitologie et mycologie

DUBOURG Christèle Biochimie et biologie moléculaire

DUGAY Frédéric Histologie ; embryologie et cytogénétique

EDELINE Julien Cancérologie ; radiothérapie

GALLAND Françoise Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie

médicale

GARLANTEZEC Ronan Épidémiologie, économie de la santé et prévention

GUILLET Benoit Hématologie ; transfusion

HAEGELEN Claire Anatomie

JAILLARD Sylvie Histologie ; embryologie et cytogénétique

LAVENU Audrey Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

LE GALL François Anatomie et cytologie pathologiques

LE RUMEUR Elisabeth Physiologie

MAHÉ Guillaume Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire

MARTINS Raphaël Cardiologie

MASSART Catherine Biochimie et biologie moléculaire

MATHIEU-SANQUER Romain Urologie

MENARD Cédric Immunologie

MENER Eric Médecine générale

MILON Joëlle Anatomie

MOREAU Caroline Biochimie et biologie moléculaire

MOUSSOUNI Fouzia Informatique

MYHIE Didier Médecine générale

PANGAULT Céline Hématologie ; transfusion

RENAUT Pierric Médecine générale

RIOU Françoise Épidémiologie, économie de la santé et prévention

ROBERT Gabriel Psychiatrie d'adultes ; addictologie

ROPARS Mickaël Anatomie SAULEAU Paul Physiologie

TADIÉ Jean-Marc Réanimation ; médecine d'urgence

TATTEVIN-FABLET Françoise Médecine générale

TURLIN Bruno Anatomie et cytologie pathologiques

VERDIER Marie-Clémence Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie

VINCENT Pascal Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier monsieur le professeur Emmanuel OGER, président du jury, qui a soutenu ce projet depuis le début. Merci à madame le professeur Sandrine HUGE pour son aide à l'époque où j'étais encore à la recherche du « bon » sujet de thèse. Je la remercie d'accepter de faire partie du jury de thèse. Je remercie également madame le docteur Marie-Clémence VERDIER et monsieur le docteur Renaud BOUVET d'avoir accepté de faire partie du jury de thèse.

Enfin, je remercie tout particulièrement ma directrice de thèse, madame le docteur POLARD Elisabeth qui m'a soutenu tout au long de ce travail. Merci pour sa disponibilité et sa réactivité face à mes questions.

Merci au centre régional de pharmacovigilance de Rennes qui m'a ouvert ses portes dès que j'en ai eu besoin.

Merci à Odile, Gilles et Nathalie, mes premiers maitres de stage qui m'ont fait découvrir et surtout aimer la médecine générale.

Un grand merci à Nolwenn qui m'a soutenu tout au long de ce travail et m'a aiguillé sur les bons rails lors des étapes clés.

Merci également à mes parents qui ont su me remotiver quand il le fallait.

Table des matières

Regard des médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient- médecin des effets indésirables médicamenteux	
Résumé	. 10
Abstract	. 11
Abréviations	. 12
Introduction	. 12
Méthodes	. 14
Résultats	. 15
Caractérisation de la population d'étude	. 15
Analyse qualitative	. 15
Expérience personnelle en PV	. 15
Avis sur la DCPM des EIM	. 16
Freins ou obstacles à cette DCPM	. 17
Perspectives d'amélioration PV / déclaration	. 18
Discussion	. 19
Conclusion	. 20
Remerciements	. 20
Conflits d'intérêt	. 20
Références	. 21
Annexe 1 : guide d'entretien	. 24
Annexe 2 : fiche de déclaration-patient ANSM	. 28

Regard des médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux.

Ille-et-Vilaine general practitioners' insight on a patient-physician joint statement of adverse drug reaction.

Résumé

Contexte. Les effets indésirables médicamenteux (EIM) sont fréquents, parfois graves mais sont sous-notifiés aux centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) par les médecins généralistes (MG). Les patients peuvent déclarer seul mais leurs déclarations sont peu précises. Associer les déclarations des médecins à celles des patients pourrait améliorer le signal en PV. D'où l'idée d'une déclaration commune patient - MG (DCPM) des EIM. L'objectif est d'évaluer la perception des MG d'Ille-et-Vilaine sur une DCPM. Méthodes. Les critères d'inclusion sont l'exercice libéral, en médecine générale, en Ille-et-Vilaine. Les MG sont recrutés par téléphone. Le nombre de sujets est fixé par la saturation des données. Le regard des MG est recueilli via des entretiens individuels comprenant un questionnaire quantitatif pour caractériser la population et quatre questions ouvertes. Les entretiens sont codés - manuellement - afin de faire ressortir la perception des MG. Résultats. Douze MG sont inclus dans l'étude. Les EIM rencontrés étaient fréquents, connus et non graves et 50% des MG interrogés ont déjà déclaré au CRPV. Aucune déclaration n'a été faite à la demande d'un patient. Les MG adhèrent au concept de la DCPM car ils y voient un intérêt en termes de santé publique et de sécurisation du médicament. Pour eux, les principaux freins sont le facteur temps, la lourdeur administrative, le manque de formation en PV et les demandes abusives des patients. Les MG pensent que le manque d'information en PV - en particulier pour le remplissage de la fiche de déclaration - était le frein principal pour les patients. Les améliorations attendues étaient une simplification et un gain de temps, une meilleure formation et information des MG et des patients via des campagnes nationales de sensibilisation sur le médicament. Conclusion. La DCPM est bien accueillie par les MG interrogés même si plusieurs améliorations sont à envisager. Il faudrait effectuer une expérience similaire auprès des patients avant de tester la DCPM au niveau local.

Mots clés:

Effet indésirables médicamenteux ;

Médecins généralistes ;

Patients;

Pharmacovigilance;

Déclaration commune patient-médecin.

Abstract

Background. Adverse drug reactions (ADR) are common, sometimes serious but underreported to regional pharmacovigilance (PV) centers by general practitioners (GP). Patients can declare on their own but their statements are less accurate and can result in a lake of precision. Involving statements from physicians and patients could improve the detection of the PV signal. Hence the idea of a joint declaration patient - physician (JDPP) of ADR. The objective is to evaluate the perception of Ille-et-Vilaine GP on JDPP. Methods. The inclusion criteria are private practice in general medicine in Ille-et-Vilaine. GPs are recruited by telephone. The number of subjects is determined by data saturation. The insight of GPs is collected through individual interviews including a quantitative questionnaire to characterize the population and 4 open questions. The interviews are coded - manually - to highlight the collection of GPs. Results. 12 GPs are included in the study. ADRs encountered were common, known and not serious. 50% of GPs surveyed have already told the regional PV center. No statement was made at the request of a patient. GPs adhere to the concept of JDPP because they see a benefit in terms of public health and security of the drug. For them, the main obstacles are the time factor and the bureaucracy, lack of PV training and abusive demands of patients. GPs think that the lack of information in PV, particularly for filling the declaration form was the main obstacle to patients. The expected improvements are simplification and time savings, better training and information for GPs and patients via national awareness campaigns on medication. Conclusion. The JDPP is welcomed by GPs surveyed although many improvements are to be considered. It would be needed to make a similar experience with patients before testing JDPP locally.

Keywords:

Adverse drug reaction;

General practitioners;

Patients;

Pharmacovigilance;

Joint declaration patient physician.

Abréviations

ANSM : agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ; CRAT : centre de référence sur les agents tératogènes ; CRPV : centre régional de pharmacovigilance ; DCPM : déclaration commune patient-médecin ; EIM : effet indésirable médicamenteux ; EMIR : effet indésirable des médicaments : incidence et risque ; MG : médecin généraliste ; MT : médecin traitant ; PV : pharmacovigilance ; REVAHB : réseau vaccin hépatite B ; RCP : résumé des caractéristiques du produit.

Introduction

Un effet indésirable médicamenteux (EIM), selon la directive 2010/84/UE, correspond à toute réaction nocive et non voulue, se produisant aux posologies normalement utilisées chez l'homme, pour toutes conditions d'utilisation. Les EIM peuvent être classés selon leur gravité (grave ou non) et selon leur caractère attendu ou inattendu¹. Dans la loi de décembre 2011, il est écrit que la pharmacovigilance (PV) a pour objet la surveillance, l'évaluation, la prévention et la gestion du risque d'effet indésirable résultant de l'utilisation des médicaments². Elle repose sur la notification spontanée des effets indésirables par les professionnels de santé, les patients et associations agréées de patients et les industriels avec l'appui du réseau des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV). Ces notification sont enregistrées dans une base nationale et sont transmises à la base européenne si elles sont graves. Leur évaluation, lors d'enquêtes de PV, participe à la réévaluation du rapport bénéfice/risque des médicaments. Cela permet la prise de mesures correctives pour réduire le risque telles que des précautions ou restrictions d'emploi, la mise en place de plans de gestion des risques ou le retrait du marché. Par la suite, ces informations concernant le profil de sécurité du médicament sont diffusées aux professionnels de santé et au public participant à la politique de santé publique et de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse. La PV s'appuie sur une base réglementaire nationale et européenne.

En France le système de PV est organisé autour d'un acteur central - l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) - et de 31 CRPV qui collectent et expertisent les déclarations d'EIM afin d'établir les liens d'imputabilité. L'imputabilité est définie comme l'évaluation de la relation causale entre la prise médicamenteuse et l'EIM rapporté. L'ANSM recommande la déclaration systématique de tous les EIM portés à la connaissance des professionnels de santé. Néanmoins, la priorité est portée sur les EIM graves et inattendus ainsi que sur les nouveaux médicaments dont la tolérance est mal connue sur la population traitée.

La notification spontanée des EIM est la pierre angulaire de tout système d'alerte sanitaire. Elle permet une surveillance large et permanente de tous les médicaments sur le territoire, un

enregistrement continu sans à priori, la mise en évidence d'EIM nouveaux ainsi que le repérage de nouveaux facteurs de risque d'EIM pour un médicament donné : âge, sexe, comorbidités etc. Cependant, une des principales limites de la notification spontanée est la sous-notification des EIM.

Les EIM sont très fréquents, leur nombre est estimé à plusieurs millions par an en France. Ils induisent un coût important tant sur le plan humain (3,6 % des hospitalisations³, 10 000 à 20 000 décès par an) que sur le plan économique (environ 650 millions d'euros par an)⁴.

Il est à déplorer que seule une infime partie de ces EIM est déclarée par les professionnels de santé aux CRPV, environ 38 000 en 2014 dont 23 500 EIM graves⁵. Plusieurs études ont confirmé cette sous-déclaration et plus particulièrement chez les médecins généralistes (MG) (7% des déclarants en 2014 en France)⁶. Les causes de cette sous-déclaration sont bien identifiées avec par ordre décroissant : l'ignorance du devoir de déclarer les EIM, la peur d'être peu pertinent en déclarant un EIM non grave et/ou connu, le manque de motivation, le sentiment d'insécurité traduit par « les CRPV ne sont pas capables de déterminer l'imputabilité », la complaisance : un médicament sur le marché est un médicament sûr et la peur de recherche de responsabilité du médecin⁷. Cependant, l'identification des causes n'a pas amélioré le nombre de signalements.

Depuis plusieurs années, pour augmenter le taux de déclaration des EIM, différents pays (Royaume-Unis, Pays-Bas, USA, Australie) ont instauré une déclaration directe par le patient. Après analyse, ces déclarations ont été jugées comme contribuant de manière significative à l'établissement d'une PV plus sûre⁸. En France, depuis juin 2011, un patient peut déclarer un EIM au CRPV, seul ou dans le cadre d'une association de patients. Plusieurs expérimentations ont précédé ce texte : l'étude REVAHB (sclérose en plaque et vaccin de l'hépatite B) et l'expérience de la vaccination lors de la pandémie de grippe H1N1 à l'hiver 2009-2010 avec une procédure exceptionnelle mise en place par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé permettant au patient de déclarer directement les suspicions d'EIM au vaccin. L'analyse de ces déclarations a montré qu'il n'y avait pas de différence sur le plan qualitatif entre les déclarations des patients et celles des professionnels de santé⁹. La possibilité de déclaration-patient a sans doute participé à l'augmentation du nombre de déclarations annuelles d'EIM en France (+ 45% entre 2010 et 2014). Les chiffres de 2015, avec 47 089 déclarations, confirment cette augmentation¹⁰. Cependant, la proportion des déclarations faites par les patients depuis 5 ans reste stable à 5 % tout comme celle des MG à 8%.

Néanmoins, certaines études signalent que les patients déclarent majoritairement des EIM non graves et sont parfois peu précis et incomplets dans leur déclaration ce qui complique l'enquête d'imputabilité¹¹. L'analyse qualitative rétrospective des 119 déclarations-patients faites au CRPV du centre hospitalier et universitaire de Rennes de juin 2011 à décembre 2015 le confirme : 1,7% (2) sont inexploitables en l'état, 71,4% (85) sont inexploitables en terme d'imputabilité et seul 26,9% (32) sont exploitables et enregistrées dans la base de PV. Une meilleure détection du signal pourrait être obtenue en combinant les déclarations des professionnels de santé et celles des patients, d'où l'idée d'une déclaration commune patient-médecin traitant (DCPM)¹². La DCPM permettrait de préciser l'EIM suspecté, d'avoir une personne ressource pour l'enquête d'imputabilité en la personne du médecin traitant (MT). Mais avant tout d'augmenter le nombre de déclarations et donc le signal.

Les modalités de la DCPM sont fixées comme suit : initiée par le patient qui pré-remplirait la fiche « patient » ANSM, puis consulterait son MT pour une « validation » de la déclaration par apposition de son tampon. Cette consultation n'est pas forcément urgente – sauf si l'EIM est grave – et peut se faire à l'occasion d'un renouvellement de médicament ou d'un problème médical autre. Le rôle du médecin n'est pas de juger de l'imputabilité de l'EIM. La DCMP est ensuite transmise au CRPV compétent qui, après expertise, effectue un retour au MT.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la perception des MG d'Ille-et-Vilaine sur une DCPM des EIM.

Méthodes

Afin de recueillir la perception de MG d'Ille-et-Vilaine sur une DCPM des EIM, une méthode qualitative basée sur des entretiens individuels semi-directifs est utilisée. Les critères d'inclusion étaient l'exercice libéral en médecine générale, en Ille-et-Vilaine. Le choix des MG est fait afin d'obtenir un échantillon varié en terme d'âge, de mode d'exercice : seul ou en groupe, et en milieu urbain ou rural. Le recrutement des MG est effectué par téléphone. Le nombre de MG à interroger est fixé par la saturation des données obtenues.

Ces entretiens semi-directifs individuels se sont déroulés au cabinet du MG interrogé, d'une durée de trente minutes environ. Le médecin interrogé a reçu un guide d'entretien (Annexe 1) reprenant le contexte de ce travail et la trame de l'entretien, ainsi que la fiche ANSM de déclaration-patient (Annexe 2). Ces entretiens sont enregistrés (audio) sous couvert d'anonymat après acceptation par le MG.

Dans un premier temps, le profil du médecin interrogé est ciblé à travers un court questionnaire quantitatif recueillant le sexe, l'âge, les modalités d'exercice et l'antécédent ou non de déclaration d'EIM au CRPV de Rennes. Ces données sont analysées via Excel[®] avec obtention des pourcentages, de la moyenne et de l'écart-type.

Dans un second temps, quatre questions ouvertes sont posées aux MG afin de répondre à l'objectif de l'étude :

- leur expérience personnelle en PV
- leur avis sur la DCPM des EIM,
- la faisabilité en termes d'organisation du temps de travail
- la recherche de freins éventuels.
- les attentes d'évolution en termes de déclaration des EIM.

Les entretiens sont retranscrits en globalité et sont codés au fur et à mesure, permettant ainsi d'affiner le guide d'entretien. Le codage a été manuel et unique via Word[®]. Il doit permettre de faire ressortir la perception des MG interrogés.

Résultats

Caractérisation de la population d'étude

Parmi les 109 médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine contactés, 12 (11 %) ont accepté de participer aux entretiens individuels.

Les médecins interrogés étaient majoritairement des hommes (83,3 %). L'âge moyen était de 48,1 ans, avec une expérience moyenne en médecine générale de 19,6 ans. Concernant les modalités d'exercice, 83,3 % (10) des médecins exerçaient en groupe, 50 % (6) en milieu rural (tableau 1).

Concernant leur formation en PV et à la déclaration des EIM : 8 MG ont déclaré n'avoir eu aucune formation, 2 avaient des notions de PV mais pas de formation à la déclaration et 2 ont eu une formation en PV et sur la déclaration des EIM.

Tableau 1. Caractéristiques de la population

nombre de MG	âge moyen	homme	expérience en médecine générale	exercice rural	exercice en groupe	ATCD de déclaration EIM
	(années)	(%)	(années)	(%)	(%)	(%)
	48,1		19,6			
12	(36,1-60,1)	83	(7,4-31,8)	50	83	50

ATCD : antécédent ; EIM : effet indésirable médicamenteux ; MG : médecin généraliste.

Analyse qualitative

Expérience personnelle en PV

Dans leur pratique quotidienne, les MG interrogés rencontraient régulièrement des EIM, sans qu'ils soient le motif de consultation principal. Certains les recherchaient devant tout symptôme en s'aidant des bases du médicament (Vidal[®], Prescrire[®], Martindale[®], le CRAT[®]), d'autres ne les recherchaient pas spécifiquement. Ces EIM étaient le plus souvent connus et non graves. Les MG ne les déclaraient pas et les géraient directement en consultation.

La moitié des MG interrogés a déjà déclaré un EIM, soit directement au CRPV de Rennes, soit via un laboratoire pharmaceutique. Les EIM déclarés étaient soit graves, soit inattendus ou encore non graves mais avec une conséquence pour le patient. Ils ont pour la majorité trouvé que la procédure actuelle était simple et rapide. Seul un d'entre eux affirmait déclarer régulièrement — environ une fois par mois — et s'en faisait un devoir. Deux refusaient totalement de déclarer les EIM car ils trouvaient la procédure trop lourde et n'y voyaient pas d'intérêt à court terme. Tous ont affirmé vouloir un retour argumenté du CRPV et connaître la portée de leur déclaration.

Pour les EIM graves – qui sont rares dans leur pratique – ils adressaient les patients aux hôpitaux ou aux spécialistes. Ils convenaient qu'il est nécessaire de déclarer ces EIM graves.

Les causes de non déclarations des MG interrogés étaient multiples. Le facteur temps était la variable qui revenait le plus souvent et avec le plus d'insistance, puis suivaient le manque d'intérêt pour la PV, la méconnaissance du devoir de déclarer et des procédures actuelles, la complexité de la déclaration, le manque de confiance dans les institutions (CRPV, ANSM, autorités de santé en général), un découragement suite à une précédente déclaration, la méconnaissance des EIM à déclarer, un sentiment d'impuissance ou d'incompétence face aux EIM et enfin l'absence de constatation de l'EIM. Aucun des MG interrogés n'a jusqu'ici fait de déclaration à la demande du patient, soit par absence de demande du patient (méconnaissance des EIM ou de la possibilité de déclarer), soit l'EIM concerné n'était pas jugé important par le MG. Deux MG ont rapporté une déclaration directe d'un de leurs patients au CRPV. Ces déclarations étaient peu précises et portaient sur des EIM connus et non graves.

Ceux qui déclaraient ou avaient déclaré, voyaient dans la déclaration des EIM un intérêt sur le plan collectif en terme de santé publique : surveillance des médicaments, enrichissement de la base de données publique des médicaments, modification du résumé des caractéristiques du produit (RCP), réévaluation du rapport bénéfices/risques et le retrait du marché des médicaments « dangereux ». Avant même la prescription de médicament, ils évaluaient l'utilité de la prescription, le rapport bénéfices/risques du médicament en fonction du patient, réévaluaient chaque médicament lors du « renouvellement d'ordonnance » quitte à dé-prescrire. Ils évitaient de prescrire les médicaments dits « nouveaux ». Le cas échéant ils prévenaient les patients du risque d'EIM.

Avis sur la DCPM des EIM

L'ensemble des MG interrogés a adhéré à l'idée d'une DCPM car celle-ci participe à la prise en charge globale du patient, au dialogue médecin-patient et à l'amélioration de leur relation de confiance en discutant du rapport bénéfice/risque des médicaments. Elle permettrait également d'augmenter le nombre de déclaration des médecins, de diminuer les déclarations-patients peu pertinentes — qui pourraient produire trop de bruit de fond — et donc d'augmenter la sensibilité et la spécificité de la déclaration d'EIM. Tout ceci afin d'augmenter le nombre de déclarations et donc d'améliorer la détection du signal.

Concernant les modalités de cette DCPM :

- La fiche de déclaration actuelle « patient » de l'ANSM (Annexe 2) leur a semblé simple et rapide à remplir.
- Concernant le pré-remplissage de la fiche ANSM par le patient, les avis sont divisés quant à la capacité du patient à remplir correctement cette fiche. Selon eux, il existe une grande variabilité entre les patients : niveau d'éducation, motivation. La moitié d'entre eux craignaient d'être finalement obligés de remplir la fiche dans sa totalité et donc une majoration du temps passé à faire cette DCPM. Pour certains le remplissage en commun était la meilleure solution.
- La moitié des MG souhaitait effectuer une consultation dédiée pour la gestion et la déclaration des EIM, basée sur le fait qu'une consultation dite standard était déjà trop chargée. Certains voyaient la DCPM en deux temps : un premier temps en consultation avec pré-remplissage de

la fiche avec le patient, puis un deuxième temps en dehors de la consultation, avec finalisation de la fiche (ajout des données d'examens complémentaires, avis des spécialistes) pour envoi au CRPV.

- Un MG interrogé souhaitait que le patient et le médecin fassent chacun une déclaration séparée qui serait compilée par le CRPV.
- L'ensemble souhaitait pouvoir déclarer directement par internet et au mieux via leur logiciel métier (intégration de la fiche ANSM) afin de gagner en temps et simplicité.
- Ils souhaitaient une DCPM simple et rapide à effectuer.
- Les MG voyaient également cette DCPM comme un premier filtre aux déclarations « farfelues » des patients.

Freins ou obstacles à cette DCPM

Médecins

Du côté des médecins, les principaux freins à cette DCPM étaient les mêmes freins que ceux de la déclaration spontanée (par ordre de fréquence) :

- le facteur temps (n=11),
- la complexité, la lourdeur administrative ou la longueur de la DCPM (n=8),
- le manque de formation et d'information en PV (n=7),
- les demandes abusives des patients (n=7),
- la difficulté d'établir l'imputabilité (n=6),
- le manque de confiance dans le CRPV et l'ANSM (n=3),
- la suspicion par rapport aux laboratoires et leur gestion des alertes sanitaires (n=2),
- la non déclaration si le MG ne constate pas lui-même l'EIM (n=2),
- l'absence de retour argumenté du CRPV (n=2),
- l'abondance de la paperasse au quotidien (n=1).
- Pour 2 des MG interrogés il n'y avait pas de frein du coté des médecins.

Patients

Du point de vue des MG interrogés, les freins du côté des patients étaient (par ordre de fréquence) :

- le manque d'information et de sensibilisation des patients en PV et sur la possibilité de déclarer (n=9),
- la complexité de remplissage de la fiche et de la démarche de déclaration des EIM (n=9) et donc parfois l'absence de pré-remplissage de la fiche ANSM (n=6),
- le facteur temps (n=3),

- le manque de vision collective et du bénéfice de la déclaration des EIM (n=2),
- le manque d'intérêt personnel (n=1).
- Pour 3 des MG interrogés il n'y avait pas de frein du coté des patients.

Perspectives d'amélioration PV / déclaration

Médecins

L'attente majeure des MG interrogés concernant la déclaration des EIM et donc la DCPM était une simplification visant à diminuer le temps passé à cette tâche. Car le facteur temps était le principal élément limitant la déclaration chez les MG interrogés.

Les MG souhaitaient que la DCPM puisse être effectuée par internet de façon sécurisée via leur logiciel métiers ou via le site AMELI ainsi que de pouvoir facilement joindre le CRPV. Ils souhaitaient également des formations en PV et sur les modalités de déclaration des EIM.

Concernant le retour du CRPV, les MG aimeraient qu'il soit rapide, par mail. Il faudrait qu'il inclut les statistiques de l'EIM déclaré, l'enquête d'imputabilité et la bibliographie résumée. Le devenir de la déclaration est également souhaité : enregistrement simple, modification du RCP, médicament placé sous surveillance ou retiré du marché.

Trois MG prenaient le problème des EIM à la racine en optant pour la diminution de leur nombre : ils s'efforçaient de diminuer leur prescription médicamenteuse, d'éviter les médicaments dits « nouveaux » et de prescrire en dénomination commune internationale. Ils ont également plaidé pour une amélioration des alertes « interactions médicamenteuses » contenues dans les logiciels métiers : meilleure hiérarchisation, nécessité de savoir sur quelle base du médicament celles-ci s'appuient.

Un des MG interrogés a pensé que la déclaration des EIM pourrait être améliorée si la recherche de terrain en médecine générale était plus répandue, dans le sens où les MG seraient sensibilisés au travail de recherche (souhait de développement de la recherche clinique en soins primaires). Un autre médecin a soumis l'idée d'une rémunération du travail de pharmacovigilance pour les déclarations des EIM afin d'augmenter celles-ci.

Patients

Les pistes d'amélioration du côté patient citées par les MG interrogés ciblaient surtout une meilleure information et sensibilisation des patients à la déclaration des EIM ainsi qu'à la pharmacovigilance dans sa globalité : casser la symbolique de toute puissance du médicament, informer sur le fait que médicament égale bénéfices mais aussi risques. Cette information des patients passerait par des campagnes de publicité nationales ou locales à travers différents médias (télévision, radio, presse écrite) et par un affichage dans les cabinets médicaux.

Le deuxième niveau d'information pourrait être assuré par le médecin lors de la prescription de médicament puis par le pharmacien lors de la dispensation.

Les autres pistes d'amélioration étaient de responsabiliser le patient, de le placer au centre de sa prise en charge afin qu'il déclare plus et mieux, de simplifier la démarche de déclaration (accessibilité du site ANSM, de la fiche de déclaration) et la déclaration en elle-même. Certains MG ont également ciblé une simplification des notices de médicament et l'inclusion des modalités de déclaration sur ces mêmes notices.

Discussion

Ce projet de DCPM des EIM est bien accueilli par les MG d'Ille-et-Vilaine interrogés. Ils sont tous conscients de la nécessité de déclarer les EIM graves et inattendus. Le bénéfice de cette déclaration en termes de santé publique et de sécurité du médicament n'est plus à démontrer. Ils sont tous d'accord pour que le patient soit acteur de sa santé et initie cette déclaration. Si le patient est motivé pour déclarer des EIM pertinents (graves ou inattendus), les médecins l'aideront dans sa démarche. Mais les freins de la déclaration spontanée resurgissent au moment de déclarer. Les causes de non déclaration des EIM sont semblables à celles retrouvées dans la littérature⁷, avec dans notre enquête le facteur temps comme principal facteur limitant. On pourrait assimiler ce manque de temps à un manque de motivation des MG pour la déclaration des EIM. Ce manque de temps va se rapprocher de la lourdeur administrative quotidienne dévolue au MG. Beaucoup craignent que déclarer n'alourdisse leur charge de « paperasse » déjà conséquente. Il faut donc tout faire pour simplifier et réduire le temps passé à cette déclaration. Les médecins réclament une procédure simple, rapide et sécurisée via leur logiciel métier avec une transmission par internet au CRPV.

La méconnaissance - par certains MG - de la procédure de déclaration et du rôle du MG dans la PV freine également les déclarations. Certains n'ont jamais entendu parler de la procédure de déclaration via la fiche disponible sur le site de l'ANSM. Il est également ressorti que nombre d'entre eux pensent devoir faire l'enquête d'imputabilité eux-mêmes. S'ils n'y arrivent pas ou que l'imputabilité ne leur semble pas évidente, ils ne déclarent pas. Il est important de rappeler aux MG que l'enquête d'imputabilité est effectuée par le CRPV - dont c'est le rôle principal – ainsi que les principes généraux de la PV et de la déclaration des EIM. D'une part, le CRPV apporte aux cliniciens une information scientifique, argumentée et validée sur les EIM, information les aidant à confirmer ou non une étiologie médicamenteuse. D'autre part, l'ANSM communique régulièrement sur les médicaments sensibles et les procédures de déclaration. Cette sensibilisation à la PV et à la déclaration des EIM devrait être renforcée et pourrait avoir lieu au cours du 3^e cycle des études médicales et via le développement professionnel continu médical.

Il en est de même du côté des patients : trop peu de patients ont à l'esprit qu'un médicament apporte un bénéfice mais aussi des risques. Il faut casser la toute puissance du médicament très présente à l'esprit de nombreux patients. Cela passe par un dialogue entre le médecin et le patient lors de la prescription puis par le pharmacien lors de la dispensation. Le médecin lors de sa prescription doit informer le patient sur les EIM principaux - aidé par un logiciel métier performant - et la possibilité de les déclarer. Les notices des médicaments - qui sont anxiogènes pour les patients - doivent être

simplifiées et faire ressortir les EIM principaux et graves de chaque médicament et mentionner la possibilité ainsi que la procédure de déclaration via l'ANSM. Cette sensibilisation à la PV et à la déclaration doit également être menée par l'ANSM (campagnes de communication) et son réseau de CRPV. En s'inspirant par exemple du Collectif inter associatif sur la santé (CISS) Bretagne, qui, en partenariat avec les acteurs de la santé a publié en mars 2014 - le livret du médicament - un guide d'information sur le bon usage et les risques du médicament à destination des patients 13.

Le taux de participation des MG à cette étude (11 %) est similaire aux données de la littérature : 5 à 8 %, allant jusqu'à 20 à 30 % pour ceux faisant partie d'un réseau (association, groupe de développement professionnel continu, enseignants à la faculté)^{14,15}.

Les limites de cette étude sont marquées par un biais de recrutement : seuls les médecins intéressés par le sujet ont accepté de participer aux entretiens. Ceux qui se soucient peu de la PV ou de la déclaration des EIM ont probablement refusé de participer à l'étude. Et ce sont ces médecins qui doivent être ciblés en priorité par la DCPM. On peut également noter que la taille de l'échantillon est faible (12). Néanmoins l'étude a été arrêtée devant la saturation des données. Il existe également un biais de sélection avec une population de MG hétérogène en terme de sexe (83 % d'hommes) non représentative de la population de MG en Bretagne (61% d'hommes)¹⁶.

On peut également citer que le codage des entretiens a été réalisé de façon manuelle. Il n'y a pas eu de seconde analyse indépendante.

Conclusion

La DCPM est bien accueillie par les MG d'Ille-et-Vilaine interrogés. La DCPM est une bonne solution afin d'augmenter le nombre de déclarations et donc permettre une meilleure détection de signaux en PV. Néanmoins une information plus large sur la PV et les EIM des médecins généralistes comme des patients semble nécessaire afin de faire rentrer cette pratique dans le quotidien de chacun.

Il serait intéressant d'effectuer le même travail pour étudier la perception des patients sur cette DCPM des EIM. Si le retour est positif de la part des patients, une expérimentation au plan local pourrait être mise en place suivie d'une généralisation à l'ensemble du territoire.

Remerciements

Merci aux douze médecins généralistes qui ont accepté de participer à cette étude.

Conflits d'intérêt. Aucun.

Références

- 1. Directive 2010/84/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2010, modifiant en ce qui concerne la pharmacovigilance, la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain.
- 2. Loi n° 2011-2012 article L 5121-1 du 29 décembre 2011 du code de la santé publique, relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé.
- 3. EMIR : Effets indésirables des Médicaments : Incidence et Risque, sur les hospitalisations liées à un effet indésirable médicamenteux. Coordination CRPV de Bordeaux. Décembre 2007. Disponible sur : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/EMIR.pdf.
- 4. Trinh Duc A, Trombert Paviot B, Queneau P, Carpentier F, Bannwarth B, Bouget J. Coût hospitalier des effets indésirables médicamenteux. Projection nationale à partir d'une enquête dans neuf Services d'Accueil et d'Urgences. Journal d'économie médicale. 2006;24:19-27.
- 5. Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Rapport d'activité 2014. Disponible sur : http://ansm.sante.fr/Mediatheque/Publications/Bilans-Rapports-d-activite-ANSM-publications-institutionnelles.
- 6. Hazell L, Shakir SA. Under-reporting of adverse drug reactions: a systematic review. Drug Saf. 2006;29(5):385-96.
- 7. Lopez-Gonzalez E, Herdeiro MT, Figueiras A et al. Determinants of under-reporting of adverse drug reactions: a systematic review. Drug Saf. 2009;32(1):19-31.
- 8. Blenkinsopp A, Wilkie P, Wang M, Routledge PA. Patient reporting of suspected adverse drug reactions: a review of published literature and international experience. Br J Clin Pharmacol. 2007 Feb;63(2):148-56.
- 9. Durrieu G, Palmaro A, Pourcel L et al. First French Experience of ADR Reporting by Patients After a Mass Immunization Campaign with Influenza A (H1N1) Pandemic Vaccines. Drug Saf. 2012 Oct;35(10):845-854.
- 10. Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Bulletin des vigilances numéro 69. Avril 2016. Disponible sur : http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/c5906c5c738b2e4c113e889034 71d010.pdf.
- 11. Laroche ML, Merle L. Centre Régional de Pharmacovigilance de Limoges, CHU Dupuytren, Limoges, France. Statines et troubles musculaires : comparaison des notifications par les patients et les professionnels de santé. Thérapie 2005 Mai-Juin;60(3):305-309.
- 12. Avery AJ, Anderson C, Bond CM et al. Evaluation of patient reporting of adverse drug reactions to the UK 'Yellow Card Scheme': literature review, descriptive and qualitative analyses, and questionnaire surveys. Health Technol Assess. 2011 May;15(20):1-234.
- 13. Le Collectif inter association sur la santé Bretagne. Le médicament : des idées reçues à la réalité... Mars 2014. Disponible sur : http://www.lecissbretagne.org/IMG/pdf/Livret_Medicament_VD_.pdf.
- 14. Pouchain D. Pourquoi faire une thèse en médecine générale ? Et comment optimiser le recrutement des médecins et l'inclusion des patients ? Janvier 2011. Disponible sur :

- http://www.journee-recherche-mg-grandouest.fr/IMG/pdf/Pourquoi_faire_une_these_en_medecine_generale_-_note.pdf.
- 15. Williamson MK, Pirkis J, Pfaff JJ et al. Recruiting and retaining GPs and patients in intervention studies: the DEPS-GP project as a case study. BMC Med Res Methodol. 2007;18:7-42.
- 16. Rault J-F, Le Breton-Lerouvillois G, Francione R et al. La démographie médicale en région Bretagne. Situation en 2015. 2015. Disponible sur : https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/atlas_bretagne_2015.pdf.

Imprime nº 4



Scolarité médecine 3^{less} cycle 35043 RENNES Codex

2 avenue Professeur Léon Bernard FACULTE DE MEDECINE

NOM et Prénom : Le Franc Benoit

TITRE DE LA THESE d'EXERCICE

(Ce document sera à insérer dans les thèses définitives)

Titre:

Regard des médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux.

Rennes, le 20.04 lot6

Le Directeur de thèse

Rennes, le

Le Président de jury

Vu et permis d'imprimer

Rennes, le

Le Président

de l'Université de Rennes1

RENN

D. ALIS

Annexe 1Thèse de Médecine Générale
Benoit Le Franc

Regard de médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux.

GUIDE D'ENTRETIEN MG

1/ Introduction - Objectif de l'étude :

Les effets indésirables médicamenteux (EIM) sont définis comme une réaction nocive et non voulue à un médicament, se produisant aux posologies normalement utilisées chez l'homme.

Ils sont très fréquents, leur nombre est estimé à plusieurs millions par an. Ils induisent un coût important tant sur le plan humain (3,6 % des hospitalisations (EMIR 2007), 10 000 à 20 000 décès par an...) que sur le plan économique (environ 650 millions d'euros par an).

En France le système de pharmacovigilance est organisé autour d'un acteur central - l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) - et de 31 Centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) qui collectent et enquêtent sur les déclarations d'EIM afin d'établir les liens d'imputabilité.

Il est à déplorer que seule une infime partie de ces EIM est déclarée par les professionnels de santé aux CRPV, environ 38 000 en 2014 dont 23 500 EIM graves. Plusieurs études ont confirmé cette sous déclaration et plus particulièrement chez les médecins généralistes (7% des déclarants en 2014 en France). Les causes de cette sous déclaration bien qu'identifiées n'améliorent pas le nombre des signalements.

En France, la possibilité pour le patient de déclarer seul ou avec l'aide d'une association un EIM est apparue en juin 2011 suite à une modification de la réglementation européenne.

La possibilité de déclaration-patient a probablement participé à l'augmentation du nombre de déclarations annuelles d'EIM en France (+ 45 % entre 2010 et 2014). La proportion des déclarations-patients depuis 5 ans est d'environ 5 % contre 7 % pour les médecins généralistes.

Cependant certaines études internationales signalent que les patients déclarent majoritairement des EIM non graves et sont parfois peu précis et incomplets dans leur déclaration ce qui complique l'enquête d'imputabilité. La meilleure puissance, pour générer un signal, est obtenue en combinant les déclarations des professionnels de santé et celles des patients d'où l'idée d'une déclaration commune patient-médecin traitant.

25

A l'heure actuelle aucune étude n'a été conduite en France afin d'évaluer la qualité de la déclaration

par le patient : précision sur l'EIM suspecté, présence des éléments permettant de mener l'enquête

d'imputabilité.

J'ai donc réalisé un pré travail d'analyse qualitative rétrospective des 119 déclarations patient reçues

par le CRPV du CHU de Rennes, entre juin 2011 et décembre 2015, en classant les déclarations

suivant trois groupes:

· Observations inexploitables par absence d'une donnée élémentaire (un patient, un effet, un

médicament) : 2 ⇔ 1,7 %.

• Observations inexploitables en termes d'imputabilité (imprécision, pas de médecin référent

pour recueil d'info complémentaire) : 85 ⇔ 71,4 %.

• Observations exploitables en termes d'imputabilité (observation enregistrée dans la base de

PV, amélioration potentielle du signal) : 32 ⇔ 26,9 %.

Ce travail à petite échelle montre le manque de puissance des déclarations-patients et est un

argument pour une déclaration commune patient-médecin.

Cette déclaration commune serait à l'initiative du patient (sur le formulaire patient de l'ANSM, ci-joint)

et serait « validée » par le médecin traitant (confirmation médicale et apposition de son tampon). Cette

validation ne doit pas forcément être l'objet d'une consultation dédiée, et en dehors des EIM graves il

n'y a pas d'urgence à déclarer.

Mon objectif est de recueillir le regard de médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration

commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux à travers :

1/ un questionnaire permettant de connaitre la population interrogée.

2/ un questionnaire qualitatif semi-dirigé comprenant 4 questions.

Au cours de cet entretien, les témoignages personnels sont les bienvenus et seront accueillis sans

jugement.

Un enregistrement audio des données sera effectué au cours de cet entretien.

Les données issues de cet entretien seront traitées et publiées de façon anonyme.

Recueil du consentement : OUI NON

2/ Questionnaire quantitatif pour caractériser la population étudiée (cocher la case correspondante)

•	Âge :				
•	Sexe:	F□	$M\; \square$		
•	Années d'expé	rience e	n médec	ine générale :	
•	Mode d'activité	ė:	seul 🗆	cabinet de groupe \square	
•	Lieu d'activité :	rural 🗆		urbain □	
•	Avez-vous déia	à déclare	un FIM	au CRPV de Rennes : oui □	non □

- 3/ Questionnaire qualitatif : Regard de médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune médecin-patient des effets indésirables médicamenteux.
 - Quelle est votre expérience personnelle en matière de pharmacovigilance et de déclaration des effets indésirables médicamenteux ?
 - Que pensez-vous personnellement d'une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux selon les modalités exposées dans l'introduction ?
 - Quels seraient à votre à avis les freins ou les obstacles à la mise en place d'une telle déclaration ?
 - Quelles seraient vos suggestions pour améliorer la déclaration des effets indésirables médicamenteux en France ?
 - Avez-vous des remarques particulières à ajouter ?

4/ Remerciements

Je vous remercie de votre participation et ne manquerais pas de vous tenir informer des résultats.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Imprimer le formulaire

Réinitialiser le formulaire

DÉCLARATION PAR LE PATIENT D'ÉVÈNEMENT(S) INDÉSIRABLE(S) LIÉ(S) AUX MÉDICAMENTS OU AUX PRODUITS DE SANTÉ

Transmettre

Les informations requellées seront, dans le respect du secret médical, informatieées et communiquées au Centre régional de pharmacovigitance (CRPV) et à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ansm). Conformément aux efficies 34 et 36 à 43 de la loi n° 78-17 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux liberés, le CRPV veillars à préserver le confidentaité des données montionnées sur cette déclaration en les a rong misant. Par alleurs, le patient dispose d'un droit d'accès auprès du CRPV, lui permettant d'avoir connaissance de la totaité des informations salides le concernant et de confident de l'accès auprès du cette des chancées inevantes incomplétes ou équivoques de l'acceptance.

Déclaration à adresser au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez géographiquement. Saisir le numéro du département (ex : 01)

d'acces aupres du CRPV, lui permettant d'avoir connaissance de la totalité des informations salaies le concernant et de comiger d'éventuelles données inexactes, incomplètes ou équivoques							
Personne a yant présenté l'évèner indés i rable Nom	nent D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	Déclarant (si différent iyant présenté l'évène om	nmune un nouveau-né, ficament: ent entest du	N P E C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Médecin traitant du professionnel de sa celui ayant constaté ndésirable lom le	nté, de préférence	
Médicament	N° Lot	Mode d'utilisation (orale, cutanée, nasale,)	Dose/jour utilisée	Début d'utilisation médicame	Fin du d'utilisation du nt médicament	Motif de l'utilisation du médicament	
1		Tiasare,,		THOU COME		moutament	
2		-					
3		· •					
3		-					
3		- -					
3 4 5	rial ideaur une autre feuille ar						
3 4 5	_	Evolution Guérison sans are are are Sujet nor	s séquelle s séquelle cours encore rétabli		ravail, impossibilité de s	sortinde chez soi,) :	

	nement indé		

Bien décrire l'événement indésirable, les conditions de survenue (progressivement, du jour au lendemain, après le repas ...), l'évolution en étant précis sur le déroulement des événements. Précis également al :

- agrés la survenue de l'évênement indésirable, un (ou plusieurs) médicament(s) ont été arrêtés (préciser les quals)
- I y a eu dispertion de l'évênement après arrêt du (ou des) médicament s) (préciser lesqueis)
- un ou plusieurs médicaments ont été repris (préciser les quels) avec l'évolution de l'événement indésitable après reprise
- d'autres médiaments / produits (compléments elémentaires, physiothérapie ...) sont en cours d'utilisation ou ont été utilisés récemment Joindre une copie des documents médicaux disponibles (résultats d'examens biologiques, comptes rendus d'hospitalisation etc ...)

NB : Le signalement que vous effectuez à l'aide de cette fiche ne peut en aucun cas se substituer à une consultation médicale. En cas de doute sur les symptômes ressentis, leur évolution ou simplement pour avoir plus d'informations, il faut en parter à votre médical. Le signalement n'a pas pour objectif d'obtenir une réparation des conséquences de l'évènement indésirable, mais de contribuer à la surveillance des ris ques lés aux médicaments. Pour en sa voir plus sur le système national de pharma covigilance, consultez le site www.ansm.sante fr.

Pour que votre signalement puisse être pris en compte, il est indispensable que soient indiqués au minimum le nom du médicament suspecté, la nature de l'évènement in désirable, ainsi que l'âge, le sexe et le code postal de la personne ayant présenté ledit évènement.
 Vous pouvez rempir cette fiche, vous-même dire ctement ou via une association de patients, et l'adresser au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) dont vous dé pendez.

géographiquement.

U.F.R. DE **MEDECINE** DE RENNES

N°

LE FRANC Benoit. Regard des médecins généralistes d'Ille-et-Vilaine sur une déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux.

30 feuilles. 1 tableau., 1 cm - Thèse : (Médecine) ; Rennes 1 ; 2016 ; N°

Résumé français

Introduction. Les déclarations-patients des effets indésirables médicamenteux sont peu précises. Associer leurs déclarations à celles des médecins pourrait améliorer le signal en pharmacovigilance (PV), via une déclaration commune patient—médecin (DCPM). L'objectif est d'évaluer la perception des médecins généralistes (MG) d'Ille-et-Vilaine sur une DCPM. Méthodes. Le regard des MG est recueilli via des entretiens individuels semi-directifs. Les entretiens sont codés pour faire ressortir la perception des MG. Résultats. Douze MG sont inclus. Les MG adhérent au concept de la DCPM. Les principaux freins sont le facteur temps, la lourdeur administrative et le manque de formation en PV. Le principal frein pour les patients était le manque d'information en PV. Les améliorations attendues étaient un gain de temps et une meilleure information des MG et des patients sur le médicament. Conclusion. La DCPM est bien accueillie par les MG interrogés même si plusieurs améliorations sont à envisager.

Rubrique de classement : **PHARMACOVIGILANCE** Mots-clés: effet indésirable médicamenteux, pharmocovigilance, déclaration commune patient-médecin des effets indésirables médicamenteux **Keywords MeSH:** adverse drug réaction, pharmacovigilance. Président: Monsieur le professeur OGER Emmanuel JURY: Assesseurs: Madame le docteur POLARD Elisabeth [directrice de thèse] Madame le professeur HUGE Sandrine Madame le docteur VERDIER Marie-Clémence Monsieur le docteur BOUVET Renaud